

RAPPORT N° 02/6-79
au Conseil Municipal

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION D'ENGINS

La Commune doit procéder à la location d'engins de chantier pour permettre d'une part la réalisation d'opérations de chargement, de transport et de mise en place de matériaux liés aux activités et chantiers dont elle a la charge, d'autre part la manutention du personnel communal durant les interventions.

Parmi les chantiers qui sont à la charge de la Commune, on peut citer :

- l'entretien et l'aménagement de voies et places publiques ;
- l'entretien et la création d'espaces verts ;
- le curage préventif des caniveaux et ravines endiguées ;
- la démolition d'immeubles communaux ;
- les travaux relatifs à l'éclairage public et à l'illumination de la Commune ;
- les interventions liées à la prévention des risques et celles concernant l'organisation des secours ;
- le creusement des fosses mortuaires.

Toutefois, ne possédant pas en quantité et qualité suffisantes de matériels roulants spécifiques pour ce genre d'opérations, il est nécessaire de recourir à des prestataires de services.

Compte tenu du montant prévisionnel de la dépense pour la réalisation des prestations, un appel d'offres devra être lancé.

Les prestations et la procédure étant clairement identifiées, il convient d'arrêter le mode de dévolution du marché et les caractéristiques de l'allotissement.

Concernant le mode de dévolution, il faut savoir que le rythme et le volume des interventions pendant les périodes pluvieuses, en cas de sinistre incombant aux pouvoirs de police du Maire ou pour pallier les indisponibilités techniques des engins de chantiers communaux, ne peuvent être entièrement arrêtées à l'avance. Dès lors, il convient d'adopter la procédure du marché à bons de commande, conformément à l'Article 72 du Code des Marchés Publics.

S'agissant de l'allotissement, l'Article 10 du CMP prévoit le fractionnement d'un marché à condition de bénéficier d'avantages techniques, économiques ou financiers. Dans le cas d'espèce, c'est le critère technique qui a été retenu. Les lots sont donc répartis en fonction des catégories d'engins les plus couramment utilisés dans le secteur du BTP.

Cinq lots ont été identifiés :

1. pelle hydraulique sur pneus ou chenilles,
2. chargeur sur pneus ou chenilles,
3. véhicule élévateur à nacelle,
4. chargeuse pelleteuse sur pneus,
5. rouleau compresseur automoteur vibrant avec remorque.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

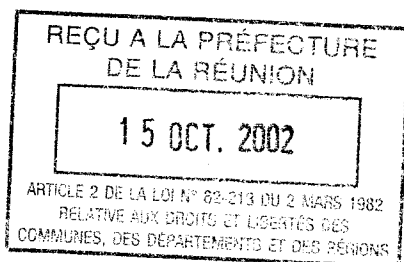
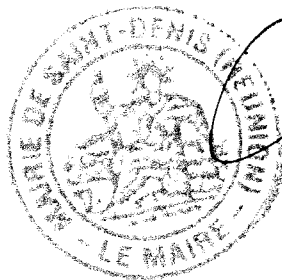
- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (Articles 33, 58 à 60 et 72 du CMP),
 - décomposition en 5 lots dont le détail est ci-après annexé,
 - durée : 1 an, reconductible deux fois,
 - estimation prévisionnelle :

RAPPORT N° 02/6-79

- o mini TTC 73 750 €,
 - o maxi TTC 295 000 €,
- enveloppe budgétaire : Chapitre 011/ Article 6135,
 - prix : coût horaire ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
 - 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (plusieurs) marché(s) à bons de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
 - 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-79
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION D'ENGINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 011/ Article 6135 du Budget principal 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-79 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de location d'engins.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

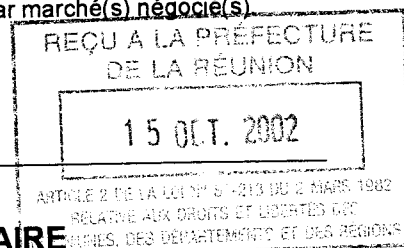
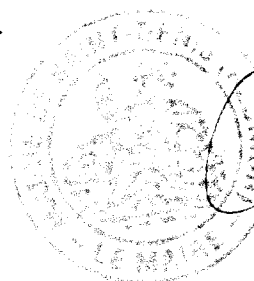
ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

11 OCT 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION D'ENGINS

ALLOTISSEMENT

Lots n°	Intitulés (engins)	Montants	
		mini TTC	maxi TTC
1	Pelle hydraulique sur pneus avec chauffeur	8 750 €	35 000 €
	Pelle hydraulique sur chenilles avec chauffeur	8 750 €	35 000 €
2	Chargeur sur chenilles avec chauffeur	6 250 €	25 000 €
	Chargeur sur pneus avec chauffeur	6 250 €	25 000 €
3	Véhicule élévateur à nacelle avec chauffeur	23 750 €	95 000 €
4	Chargeuse pelleteuse sur pneus avec chauffeur	12 500 €	50 000 €
5	Rouleau compacteur automoteur vibrant avec remorque sans chauffeur	7 500 €	30 000 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 4 octobre 2002
et annexé à la Délibération n° 02/6-79

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

